

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 001-992/15/BC

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2015 à l'association Medinsoft dans le cadre du label Aix-Marseille French Tech et approbation d'une convention.

DPEATSV 15/13208/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le 23 septembre 2014, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech lancé par Madame la Ministre Déléguée aux PME, à l'Innovation et au Développement Numérique en janvier 2014.

Le 12 novembre 2014, Madame la Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, a décerné le label French Tech à neuf métropoles, dont Aix-Marseille.

En effet, le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 7 000 entreprises, 40 000 emplois et générant plus de 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, constitue un écosystème de rayonnement mondial.

Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique et répartit son activité sur cinq secteurs clefs : e-tourisme et e-commerce, big data, transmédia, technologies sans contact et smart city.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Le label décerné propose, selon certains critères d'éligibilité, un soutien financier pour les projets privés d'accélérateurs de startups et la possibilité pour les territoires labellisés de participer à des actions de promotion internationale. Il permet également le déploiement de dispositifs d'accompagnement au développement des entreprises locales numériques pour en faire des PME et ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) à forte valeur ajoutée ou encore le renforcement de leur accès aux marchés internationaux.

La démarche *Aix-Marseille French Tech* est portée par la Ville de Marseille, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville d'Aix-en-Provence et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix. Elle illustre une démarche collaborative exemplaire puisqu'elle a reçu le soutien au niveau local du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, d'Aix-Marseille Université, de Centrale Marseille, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de Provence Promotion, de Pays d'Aix Développement. Elle s'appuie aussi sur une forte mobilisation des dirigeants d'entreprises et de leurs groupements professionnels.

Elle entend développer une stratégie ambitieuse déclinée selon les priorités suivantes :

- positionner Aix-Marseille comme un territoire de référence dans les industries et les contenus du numérique en matière de marketing digital et de transmédia en Europe et à l'international,
- accélérer la mutation des startups et des entreprises innovantes et fort potentiel de croissance,
- capitaliser sur les projets phares du territoire pour appuyer le développement des acteurs de l'écosystème local et favoriser l'innovation,
- répondre aux besoins en ressources humaines de la filière numérique locale,
- rendre visible à l'international la performance numérique d'Aix-Marseille,
- attirer de nouveaux talents en favorisant la mobilité des compétences à l'échelle internationale.

En outre, le cahier des charges national du label French Tech stipule que cette démarche doit mettre en mouvement un réseau d'acteurs publics et privés coordonné, efficace, et fortement mobilisé sur un projet fédérateur de croissance au bénéfice des startups et entreprises numériques du territoire.

C'est en application de cette préconisation qu'a été approuvée par délibération DEV n°005-588/14/CC du 19 décembre 2014 et dans des termes concordants avec ceux des délibérations de la Ville de Marseille et de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, la création d'un Conseil Territorial du Numérique qui constituera l'instance de gouvernance partenariale d'orientation stratégique et de concertation entre les quatre collectivités locales porteuses du label *Aix-Marseille French Tech* et l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques représentant l'écosystème numérique local.

Par ailleurs, la confirmation de la labellisation de notre territoire par un audit ministériel prévu au terme de la première année d'expérimentation prendra en compte l'implication et la mobilisation effectives sur l'ensemble des actions et projets opérationnels des acteurs privés (entrepreneurs, entreprises, investisseurs) en capacité d'investir du temps, de l'énergie et des moyens dans la croissance de leurs écosystèmes et dans l'accélération des entreprises numériques.

C'est dans ce cadre que l'association Medinsoft, créée en 2004 et membre du PRIDES Economie Numérique, réunissant à ce jour 140 entreprises du département représentant un potentiel de plus de 2 300 emplois dans le secteur des logiciels et des services informatiques, est naturellement devenue l'un des contributeurs essentiels du projet *Aix-Marseille French Tech*.

Suite à l'octroi du label, l'association Medinsoft porteuse d'une dynamique d'esprit et de culture entrepreneuriales, a donc proposé aux quatre collectivités territoriales impliquées dans le projet *Aix-Marseille French Tech*, de conduire le plan d'actions et la feuille de route permettant de répondre aux principaux attendus de l'Etat pour le maintien du label, tout en continuant d'animer le réseau et le travail coopératif entre acteurs économiques, institutionnels et associations de soutien à la création d'entreprises.

Le plan d'actions en annexe, vise notamment à :

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

- mener le suivi opérationnel et la coordination des actions inscrites dans la feuille de route *Aix-Marseille French Tech* de 2015 et plus particulièrement à :
- mobiliser et coordonner l'offre de services résultant des différents dispositifs French Tech avec celle des acteurs de l'écosystème d'innovation (incubateurs, CEEI, pépinières),
- promouvoir le potentiel numérique du territoire Aix-Marseille lors de grands évènements internationaux,
- coordonner le programme évènementiel annuel d'Aix-Marseille French Tech et notamment les « French Tech Weeks »,
- assurer l'animation digitale de la communauté professionnelle et entrepreneuriale regroupée dans Aix-Marseille French Tech (blog, réseaux sociaux, portail internet...),
- favoriser la coopération avec les 8 autres métropoles labellisées et la mission nationale French Tech.

La coordination et la réalisation de ce plan d'actions proposé par l'association Medinsoft représente un budget prévisionnel s'élevant à 414 000 euros ttc répartis comme suit :

- | | |
|---|---------------|
| - Ville de Marseille | 50 000 euros |
| - Communauté urbaine Marseille Provence Métropole | 50 000 euros |
| - Communauté du Pays d'Aix | 100 000 euros |
| - Cotisations | 42 000 euros |
| - Prestations de services | 172 000 euros |

Budget prévisionnel de l'action AIX MARSEILLE French Tech 2015

Intitulé des dépenses (1)	HT (2)	TTC	Ressources	
60 - Achats			74 - Subventions	
605 - Achats de matériels, équipements			Etat	
606 - Achats .. fournitures			<i>Individualiser par contribution des différents ministères</i>	
607 - Achats de marchandises			Union Européenne (FEDER)	
61 - Services extérieurs			Région	
611 - Sous traitance générale		295000	Département	
613 - Locations			<i>Individualiser par contribution de chaque département</i>	
616 - Assurances		1000	EPCI MPM	50000
617 - Etudes et recherches			<i>Individualiser par contribution de chaque EPCE</i>	
618 - Divers			Communes Marseille	50000
62 - Autres services extérieurs			<i>Individualiser par contribution de chaque EPCE</i>	
621 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		16000	Autres étbts publics	
622 - Publicité, public., relations publiques		10000	Autres (précisez)	
6233 - Salons, stands, accréditations			CPA	100000
625 - Déplacements, missions et réceptions		22000	Sous / total	
626 - Frais postaux et frais de télécom.			Autofinancement	
64 - Charges de personnel		70000	Prestations de services	172000
641 - Salaires			Ventes de marchandises	
645 - Charges sociales			Cotisations	42000
Autres charges			Produits divers de gestion courante	
65 - Autres charges gestion courante			Autres fonds propres	
68 - Dotations aux amortissements			TOTAL DES PRODUITS	414000
6811 - Dotations aux amortissements des immob. incorporelles et corporelles			Contributions en nature (3)	
TOTAL DES CHARGES		414000	Valorisation du Bénévolat	35000
Emplois des contributions en nature (3)			Prestations en nature	
locaux et matériels)			Dons en nature	
Prestations				
Personnel bénévole		35000		
Total dépenses	0	449000	Total ressources	449000

Il convient d'approuver la convention avec l'association Medinsoft, relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole du 19 décembre 2014 portant sur la création du Conseil Territorial du Numérique.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'association Medinsoft pour mettre en œuvre la feuille de route *Aix-Marseille French Tech* 2015.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 50 000 euros à l'association Medinsoft au titre de l'exercice 2015.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Medinsoft.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué - Emploi
Enseignement supérieur - Technopôles - Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et Enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
IPE 001-992/15/BC

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015